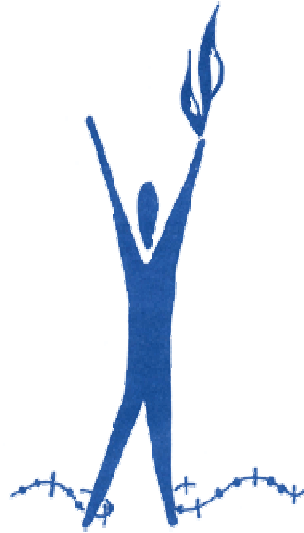


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994  
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme  
« ITEKA »*

**« ITEKA N'IJAMBO »n° 17**

**Semaine du 25 au 31 juillet 2016**

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGE</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0 .INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.2 DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i> .....	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i> .....	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i> .....	6
<i>I.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE</i> .....	7
<i>II.FAITS SECURITAIRES</i> .....	8
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	11

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

**CNDD-FDD:** Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**ETSO:** Ecole Technique des Sous-Officiers

**FAB:** Forces Armées Burundaises

**FNL :** Forces Nationale de Libération

**OPC :** Officier de Police Chef

**PJ :** Police Judiciaire

**SNR:** Service National de Renseignement

**UA :** Union Africaine

**UPRONA :** Union Pour le Progrès National

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : un prisonnier est mort suite à la négligence de l'administration pénitentiaire, 7 personnes ont été tuées, au moins 1 personne a été enlevée et portée disparue, au moins 2 personnes ont été torturées, au moins 92 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Quatre élèves restent encore en prison alors que d'autres élèves arrêtés et emprisonnés pour une même infraction, ont bénéficié de la mesure de clémence du Gouvernement.

La semaine a aussi été marquée par des faits sécuritaires qui ont occasionné certains dégâts matériels et humains.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### **Un jeune prisonnier décédé dans la prison de Muyinga**

Un jeune prisonnier mineur âgé de 17 ans, le nommé Elias Nishemezwe, est mort dans la prison centrale de Muyinga, mardi le 27 juillet 2016. Selon des sources sur place, la victime est morte par négligence de l'administration pénitentiaire qui lui a refusé l'autorisation de se rendre à l'hôpital pour se faire soigner. Elle est morte après avoir passé beaucoup de temps en agonisant au centre de santé de cette prison, privé généralement de médicaments adéquats. La victime faisait partie d'un groupe de jeunes arrêtés en date du 4 juin 2016 sur la frontière Burundo-Tanzanienne alors qu'il venait de ce pays où ils travaillaient dans des champs de tabac et de manioc pour leur survie. Au moment où la majorité du groupe avait été relaxée par la police, le jeune homme avait été accusé d'appartenir à une rébellion basée dans la sous-région, selon des sources officielles du Gouvernement burundais.

## ***I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES***

### **Un journaliste arrêté, à Bugarama, province de Muramvya et porté disparu**

En date du 25 juillet 2016, vers 13 heures, Jean Bigirimana, journaliste de l'organe d'information IWACU et du Journal Infos Grands Lacs, a été enlevé quand il vaquait à ses activités quotidiennes commune Bugarama, province Muramvya. Il est introuvable depuis lors. Selon des membres de sa famille qui se sont rendus sur le lieu de son enlèvement, le journaliste a été arrêté par des agents du SNR en présence de certaines autorités locales. La police nie son implication et demande de l'aide pour pouvoir retrouver la victime et les auteurs de l'enlèvement.

Ce comportement de la police est jugé de complicité et une source indépendante a indiqué que les pistes d'enquête étaient pourtant claires.

Le journaliste aurait des liens de parenté avec un ancien porte-parole du Président Pierre Nkurunziza, en exil pour le moment pour avoir contesté le troisième mandat.

## ***I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS***

### **Tortures et tentative d'assassinat infligé à un détenu dans un cachot clandestin en commune et province Muramvya**

Le prénommé Gaspard a été victime de séquestration, de tortures et de tentative d'assassinat au domicile du chef du SNR en province Muramvya où il était illégalement détenu depuis quelques jours. La nouvelle a été connue lorsqu'en date du 26 juillet 2016, des coups de fusils furent entendus au domicile de ce responsable du SNR situé dans le quartier Rwasazi, au Chef-lieu de la province de Muramvya. Selon des témoins sur place, la victime tentait de s'évader de son cachot d'échapper de ce lorsqu'elle a essuyé des tirs. Elle n'a pas été atteinte mais on l'a rattrapée. Ayant été réveillé par cet incident, le Commissaire Provinciale de Police est venu au secours de Gaspard, et l'a conduit au cachot de police, malgré son état critique qui nécessitait des soins médicaux.

### **Un Journaliste torturé en province de Rutana**

Nestor Ndayitwayeko, journaliste de l'organe d'information Info Grands lacs, a été menacé et tabassé par l'OPC Léandre Nkurunziza en date du 26 juillet

2016, au moment où il se trouvait dans un bistrot de la place. Selon des témoins sur place, ce responsable de police voulait le contraindre à fuir le pays comme ses confrères journalistes. Le Commissaire Provincial, au lieu de punir l'auteur, son subalterne, a plutôt banalisé les faits qu'il qualifiait d'incident simple survenu dans un bar et a promis de régler l'incident à l'amiable.

#### ***1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ARBITRAIRES***

##### **Un responsable du parti UPRONA aile de Charles Nditije, arrêté en commune et province Bururi**

En date du 26 juillet 2016, Michel Nahisubije, Conseiller technique de l'Administrateur de la commune Bururi et secrétaire du parti UPRONA non reconnu par le pouvoir, a été arrêté par des agents du SNR en commune et province Bururi. Selon des sources sur place, il a été interpellé alors qu'il se trouvait au cimetière de Taba où il préparait l'enterrement de son grand père. Au même moment, sa moto de travail qui était garée dans sa parcelle, a été saisie par la police. Il aurait été conduit à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Sa famille se dit inquiète pour sa sécurité. Les mêmes sources indiquent que l'Administrateur de la commune Bururi ainsi que le Gouverneur de province sont derrière cette arrestation. La victime n'aurait commis aucune infraction, selon ces mêmes sources.

##### **Au moins trente personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura**

Au moins 30 personnes dont des jeunes gens en majorité, ont été arrêtées au quartier Kinanira en zone urbaine de Musaga très tôt le matin du 29 juillet 2016, au cours d'une rafle policière et militaire. Les militaires et les policiers entraient dans les maisons en demandant les cartes d'identité et les cahiers de ménage. Il y en a ceux qui ont été arrêtés alors qu'ils possédaient tous ces documents requis et ils ont été conduits au bureau de police du chef-lieu de la zone.

##### **Un militaire ex-FAB arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura**

En date du 25 juillet 2016, un militaire ex-FAB de grade de Capitaine, Directeur de l'ETSO Bubanza, le nommé Daniel Naramba, a été arrêté chez lui en zone urbaine de Kanyosha. Selon des sources de ses collègues, la victime a été conduite et détenue au cachot de la Police militaire. Cette arrestation rentre dans le cadre d'un complot contre des ex-FAB accusés d'être contre le 3<sup>ème</sup> mandat du

Président Pierre Nkurunziza, selon ces mêmes sources. Celles-ci indiquent en plus que ce militaire, connu par ses pairs comme un homme intelligent et brave, était craint par ses chefs de l'Etat-Major. Ces derniers auraient voulu se débarrasser de ce militaire parce qu'ils redoutaient de sa capacité d'organiser les autres dans des actions de subversion.

### **Dix personnes arrêtées au chef-lieu de la province Rumonge**

En date du 29 juillet 2016, 10 personnes proches de la famille de l'ancien député du parti CNDD-FDD Saleh Mpawenimana, ont été arrêtées par la police et conduites au bureau de police en province Rumonge. Ces arrestations ont été faites après une fouille perquisition opérée dans la parcelle du député. Lors de cette fouille-perquisition, 1 bottine et des tenues policières ont été découverts. Selon des sources sur place, ces tenues policières appartenaient à un policier qui habite cette même parcelle mais cela n'a pas empêché qu'une dizaine de personnes soit mobilisée pour expliquer cela. Les mobiles de ces interpellations n'ont pas été clarifiés mais l'opinion pense que ce député, absent pendant cette fouille, aurait des soupçons qui pèsent sur lui.

### **Cinquante jeunes arrêtés en commune et province Rumonge**

Cinquante jeunes à bord de 3 bus de transport de type Hiace, ont été arrêtés par la police, jeudi le 28 juillet 2016, en commune et province Rumonge. Les sources policières et administratives ont indiqué que ces jeunes étaient des rebelles qui étaient déployés par leur base arrière se trouvant à Bujumbura pour déstabiliser la province. La police dit avoir saisi des armes et des tenues policières et militaires d'une quantité non négligeable. Ainsi, 4 fusils de type Kalachnikov, des grenades et plus de 100 cartouches, plus de 100 tenues policières, 60 tenues militaires ont été saisies, selon la même source. Des sources indépendantes affirment néanmoins que ces jeunes dont l'identité n'a pas été révélée seraient des Imbonerakure du CNDD-FDD. Le complot aurait été orchestré pour des mobiles politiques non encore avoués, selon ces sources.

### ***1.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE***

Au moment où des élèves de l'école Fondamentale arrêtés et détenus pour gribouillage de la photo du Président Pierre Nkurunziza se trouvant dans le livre scolaire ont été pour la plupart libérés, bénéficiant ainsi de la clémence de la justice burundaise, des élèves accusés de la même infraction en province Ruyigi restent privés de leur liberté.

En date du 26 juillet 2016, au cours de la réunion sécuritaire tenue au cabinet du Gouverneur de Ruyigi en échangeant sur le sort des 4 élèves du Lycée communal de Cankuzo, détenus au cachot de Cankuzo le Gouverneur Désiré Njiji a donné des ordres au Procureur Léonard Sindayigaya de transférer ces élèves à la prison de Ruyigi., Selon des sources sur place, le Procureur appuyé par le Commissaire Provincial de Police, OPC1 Donatien Barandereka, ont tenté de proposer leur libération en évoquant le plaidoyer fait par les députés de l'Assemblée nationale, mais en vain. Ils ont reçu l'ordre plutôt de les transférer sans tarder à la prison de Ruyigi, ce qui a été exécuté juste après la réunion. Précisons que les délais de la garde à vue étaient déjà dépassés et cette détention était déjà illégale en violation des articles 34 et 111 al.3 qui stipulent que:

*Art. 34 : « La garde à vue ne peut excéder 7 jours comptés d'heure à heure sauf prolongation indispensable décidée par le Ministère public mais ayant comme limite maximum le double de ce délais. »*

*Art. 111 al.3 : « La comparution devant le juge ne doit avoir lieu au plus tard dans les 15 jours de la délivrance du mandat d'arrêt provisoire. »*

## **II. FAITS SECURITAIRES**

### **Trois personnes tuées, encommune Gisozi, province Mwaro**

Trois personnes dont un certain Prosper Arakaza ont été tuées et 4 autres blessées, jeudi le 28 juillet 2016, vers 19 heures, au cours d'une attaque armée opérée dans un bistrot appelé « coopérative » situé au centre Nyakirwa, commune Gisozi, province Mwaro. Selon des sources sur place, les victimes ont été abattues par des hommes armés qui ont surgi dans ce bar et qui ont tiré sur ces personnes avant de s'éclipser dans la nature. Le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a confirmé cet incident criminel, a précisé que la police est intervenue rapidement et qu'elle a pu récupérer un fusil de type Kalachnikov utilisé dans cette attaque ainsi que des téléphones mobiles et de l'argent volés.

### **Deux personnes tuées en zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura**

Un chauffeur de taxi et son client ont été tués mercredi le 27 juillet 2016, vers 4 heures, tout près d'un guest house situé à la 7<sup>ème</sup> avenue, zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura. Les sources sur place ont indiqué que les victimes se rendaient dans cet hôtel lorsque des hommes armés non identifiés les ont tirés dessus. Par la suite, la police dit avoir arrêté deux



personnes dont le gérant du Guest house et une jeune femme qui était sur place pour des raisons d'enquête

### **Deux personnes tués au quartier Kigwati, commune et province Cankuzo,**

Dans la nuit du 25 au 26 juillet 2016, vers 2 heures du matin, deux personnes dont un présumé bandit le nommé Innocent Ndayisenga, élève en 2<sup>nde</sup> au Lycée Espoir de Cankuzo et un jeune homme du nom AdélardMukiza, âgé de 19 ans ont été tués à la 4<sup>ème</sup> avenue du quartier Kigwati IV, dans le centre urbain de Cankuzo. Des sources sur place ont indiqué que des bandits armés de couteaux et de massues ont tenté de voler chez un commerçant de la localité, le nommé Alexis Igirukwishaka. Son fils AdélardMukiza aurait tenté de poursuivre les voleurs et a tué un des bandits avant d'être lui-même poignardé à mort par ces présumés bandits, selon des sources sur place. La police dit avoir commencé les enquêtes pour identifier ce groupe de bandits qui ont attaqué ce ménage. Le sous-Commissaire PJ Henri-Frère Manisha a déjà arrêté un cohabitant de l'élève, Innocent Ndayisenga soupçonné d'avoir participé dans cette tentative de vol et de criminalité.

### **Perturbation des élections au sein du parti au pouvoir**

Ces derniers temps, les membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD se lamentent en évoquant les élections des représentants de ce parti au niveau collinaire et communal. Dans différentes coins du pays, des responsables influents du parti imposeraient des candidats à élire par acclamation. Le cas illustratif concerne la commune Mishaha, en province Cankuzo.

En date du 23 juillet 2016, au chef-lieu de la commune Mishaha dans la province Cankuzo, ont été organisées des élections au sein du parti CNDD-FDD au niveau communal. Selon des sources sur place, les participants ont été surpris quand ils ont été contraints d'applaudir sans rien dire et sans commentaires des candidats présentés. Les mêmes sources regrettent que le candidat présenté au poste de secrétaire exécutif de ce parti n'avait pas fréquenté l'école primaire. Les participants ont quitté la salle de réunions surpris par ce genre de vote. Ils ont affirmé qu'il n'y avait pas eu d'élections mais de simples nominations.

La même scène a eu lieu en commune Rugombo où des membres du CNDD-FDD ont préféré organisé des manifestations autour de la permanence de ce parti. En Mairie de Bujumbura, les responsables ont adressé une lettre de contestation au Président de ce parti qui a accepté de reporter ces élections.

Ce genre de contentieux électoral est à la base de la crise qui secoue le Burundi depuis avril 2015 quand le Président Pierre Nkurunziza a été désigné par son parti candidat aux élections présidentielles alors que la constitution et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation le lui interdisaient.

### **Un Imbonerakure accusé de perturbation de l'ordre public**

Un jeune Imbonerakure du nom de Gwaramaze a été dénoncé par certains chefs de service de perturbation de l'ordre public sans être inquiété. Il est accusé de voler des téléphones, des vélos, d'agresser les gens qui ne sont pas membres du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, ce jeune agit sous la complicité de certains cadres du parti au pouvoir.

A titre illustratif, en date du 27 juillet 2016, le Docteur de l'hôpital Cankuzo a demandé au Gouverneur de prendre des mesures contre ce jeune qui venait de voler, un téléphone à l'hôpital, un vélo d'un patient, et qui avait injurié et menacé le personnel médical. Les autres chefs de services ont désormais dénoncé d'autres conduites attribués à ce jeune Imbonerakure.

Ce jeune homme reste libre au moment où les victimes demandent que des mesures à l'encontre de ce jeune soient prises et appliquées.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées.

L'évolution de la situation sécuritaire reste marquée par des cas d'allégation de violations et de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des cas d'enlèvements suivis de disparitions forcées et des cas de violations du droit à une justice équitable.

Vu cette situation qui ne cesse de se détériorer dans le pays, la Ligue Iteka recommande :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi**

- De respecter et de faire respecter les droits de ses citoyens.

#### **B) A l'UA**

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais qui vient d'être relancé, le 22 mai 2016, pour que les violations de droits de l'homme et l'insécurité grandissante dans le pays cessent.

#### **C) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.

#### **D) A la Médiation Tanzanienne**

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée.

#### **E) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

